

## Conseil - Info. 2014. N°3

Madame, Monsieur,  
Veuillez trouver ci-jointes, diverses informations.  
Figurent également des précisions liées à des problèmes plus ponctuels.

### **1-Cessation des activités broyage et compostage.**

Le volume notoirement insuffisant des déchets déposés conduit hélas à l'abandon de cette expérience. Le traitement de nos déchets fermentescibles ou verts passera par des solutions individuelles pouvant s'appuyer sur le compostage pour les fermentescibles, le brûlage dans le respect des dispositions prévues ou le transport en déchetterie pour les déchets verts.

### **2-Quid des broyats.**

Précédemment stockés à proximité du local technique, route de la Vallée, ils ont été transférés au dépôt d'ordures à La Lienne et restent gratuitement à disposition de celles et ceux qui le désirent. S'adresser en Mairie.

### **3- Site internet**

Le site de Buffières a été mis à jour et peut être ouvert à toute association ou personne, pour toute parution de son choix. S'adresser, le cas échéant, à Mr Labarre au 07.60.11.03.41.

### **4- Buffières 2013.**

L'avancement de la première tranche est jusqu'alors conforme au planning initial. L'objectif étant de voir le dernier trimestre scolaire se dérouler dans les nouveaux locaux.

### **5- La gestion du Mille-club évolue.**

L'association du Foyer rural a décidé de mettre un terme à la gestion qu'elle assurait depuis 1975. En conséquence, et à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2015, un protocole d'accord a été conclu entre le Foyer Rural et la Municipalité.

Il est prévu, pour une durée d'une année au terme de laquelle un bilan sera établi et des modifications éventuellement apportées.

Les dispositions suivantes ont été arrêtées :

- **5-1-Location de la salle :**

**5-1-1** : La municipalité organisera l'occupation de la salle. Deux personnes ont accepté d'assumer la charge réservation : Madame Guyot à contacter au 03.85.22.73.40 et Madame Fontaine au 03.85.59.65.36. Elles prendront les mesures nécessaires au bon fonctionnement du binôme qu'elles constituent.

**5-1-2** : Chauffage, eau et électricité seront gérés et payés par la commune.

**5-1-3** : La salle sera mise gracieusement à disposition des associations, groupements et habitants de Buffières. Seule une caution de 200€ sera exigée.

**5-1-4** : La location à des organismes ou personnes extérieures sera payante et les tarifications sont ainsi définies :

Période sans chauffage : 50€ la journée, 80€ les 2 jours.

Période avec chauffage : 70€ la journée, 100€ les 2 jours.

Une caution de 200€ sera exigée.

- **5-2 : Location des équipements :**

**5-2-1** : La définition des équipements :

a)- équipement à l'intérieur du Mille clubs : tables pliantes, vaisselle, équipements cuisine, écran cinéma.

b)- Equipements stockés au local technique : tables en bois, chaises orange.

### **5-2-2** : La mise à disposition des équipements :

Le foyer rural, qui est, et restera propriétaire de l'ensemble des équipements définis supra, les mettra à disposition des locataires de la salle, le cas échéant.

### **5-2-3** : Les conditions de mise à disposition :

Il suffira d'adhérer à l'association Foyer rural, coût 10€, et ce, quels que soient les équipements utilisés.

### **5-2-4** : Le transport des équipements stockés au local technique :

Les associations, et seulement les associations pourront avoir recours à l'aide de l'employé communal. Il leur suffira d'en informer Monsieur Lacas (03.85.34.75.32) ou Monsieur Duclos (03.85.59.62.20) au moins une semaine à l'avance.

Il leur faudra également aider au chargement et déchargement (une personne).

- **5-3 : Quelques précisions** :

Les utilisateurs, quels qu'ils soient, devront laisser la salle propre et ne détériorer aucun des équipements mis à disposition. Dans le cas contraire, les coûts liés au non-respect de ces consignes seraient déduits du remboursement de la caution.

- **5-4 : Qui détient les clés codées donnant accès à la salle communale** :

Berger Cécile, Berger Raymond, Duclos René, Guyot Jeanine, Roussillon Nicole, Ecole, Mairie et Café.

## **6- Démolition de l'ancien préau d'école.**

Les fermes et voliges issues de la démolition sont stockées au dépôt de la Lienne et mises à disposition de tout habitant (s'adresser à la Mairie).

## **7- Circulation.**

- **7-1** : Nous rappelons que la vitesse est limitée à 50 km/h sur l'ensemble du réseau communal.
- **7-2** : La route de la Serpentine et du Gordet, celle de Chatillon, du Carruge, de Sivignon et des Saignes sont de plus en plus pratiquées. Ce constat pose le problème global de la sécurité et implique la recherche d'une réglementation capable d'efficacité sur l'ensemble du réseau communal. Une réflexion dans ce sens a été engagée qui analysera l'ampleur exacte des problèmes posés et l'ensemble des solutions capables d'apporter des réponses concrètes.
- **7-3** : Une première, mais évidemment partielle, amélioration est possible si toutes et tous nous utilisons prioritairement les routes départementales D152 et D41, évitant ainsi les chemins vicinaux et ruraux étroits et bordés d'habitation.

## **8- Vivre ensemble.**

Diverses incivilités ont émaillé ces derniers mois. De nombreuses bouteilles ont été brisées sur le terrain communal. Les tessons ont été répandus autour de la buvette ou sont venues obstruer le WC, qui par ailleurs, a été confondu avec le camion frigorifique !!!!!Des panneaux de lieu dit (les loges, vély, les dieunots) ont été volontairement détériorés ou détruits. Qui a fait quoi ??La question reste et restera sans réponse mais il faut savoir que nous mettrons tout en œuvre pour que cessent ces actes stupides et coûteux.

## **9- Bois communaux : éclaircies d'entretien dans la parcelle 24D et abattages de vernes aux Planches ainsi qu'à La Faye.**

Toute personne qui le souhaite peut, en compensation du travail à fournir, disposer gratuitement du bois à abattre. Pour plus de précisions, contacter JP Chatillon au 03.85.59.62.61.

## **10- Programme culturel de la municipalité de Cluny.**

Madame Christiane Damman sera la référente B'Fironne, ce qui vous permettra si vous réservez des places par son intermédiaire (03.85.59.65.34) de bénéficier d'une réduction de 4 euros (passage de 12 à 8€).

La commission Communication

Le Maire,